

Introduction

Philippe TÉTART et Sylvain VILLARET

Quand les mairies et leurs conseils municipaux ont-ils commencé à percevoir les pratiques physiques comme un enjeu ? Quand, ce faisant, les ont-ils intégrées à leur champ de compétence, à leur(s) mission(s) ? À partir de quand peut-on parler d'une *politique des sports* et pas seulement de décisions prises au coup par coup, mais favorisant cependant le développement des sociétés sportives, des spectacles sportifs, de l'éducation sportive, gymnique, etc. ? Plus largement : dans quelle mesure les mairies et les maires contribuent-ils au déploiement et à la popularisation du phénomène sportif à la Belle Époque ? Voici quelques-unes des questions à l'origine de cet ouvrage.

D'où viennent-elles ? D'abord de ce constat : la politique des sports, plutôt bien documentée à l'échelle nationale, grâce entre autres à la somme de Marianne Lassus¹, l'est bien moins à l'échelle des départements, des villes et, plus encore, des villages. Par ailleurs, l'historiographie laisse largement les périodes antérieures à la Grande Guerre dans l'ombre. Ces deux états de fait ont été de puissants stimuli au moment d'engager cette recherche. Plus précisément encore, cette dernière a comme principale raison d'être de mettre à l'épreuve la dissonance entre deux façons de situer dans le temps la mobilisation municipale autour des pratiques physiques. Certains travaux invitent en effet à placer son origine dès le troisième tiers du XIX^e siècle (avec des situations très diverses allant du simple réveil à une franche municipalisation de certains services sportifs), tandis que d'autres la placent deux à trois décennies plus tard, avec l'année 1925 comme première borne. Cette discordance appelle un long arrêt sur image puisqu'elle justifie le présent volume.

1. Marianne LASSUS, *Jeunesse et Sports. L'invention d'un ministère (1928-1948)*, Paris, INSEP/Comité d'histoire du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2017. Nous pensons aussi, sous différentes perspectives et en fonction de différentes périodes, à Christian VIVIER et Jean-François LOUDCHER, *Le Sport dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1998 ; Olivier LE NOÉ, *Socio-histoire des politiques sportives (1940-1975). Genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'État des activités sportives et structuration du service public du sport*, thèse en science politique, Paris 1, 2000 ; Jean-Louis GAY-LESCOT, *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991 ; Denise BARRIOLADE, Laurent BESSE et Arnaud LOUSTALOT (coord.), *Maurice Herzog. Un septennat pour une politique Jeunesse et Sports (27 septembre 1958 – 8 janvier 1966)*, Paris, La Documentation française, 2013.

Depuis trois décennies, en feuilletant nombre de monographies, on peut réunir une brassée de savoirs mettant en saillance, dès les années 1890-1900, la réalité, non pas de politiques des sports réfléchies, planifiées et d'envergure, mais une attention notable des mairies, parfois très soutenue, voire tout à fait résolue, pour les pratiques physiques. Cette attention renvoie à différents enjeux. À l'origine, ils sont éducatif, hygiénique, militaire ; puis ils se multiplient, intégrant entre autres les enjeux du loisir, du tourisme, du commerce.

Le cas des stations thermales, balnéaires et climatiques est emblématique de ces premières interventions publiques, qui dépassent déjà de simples mesures de circonstance, dispersées et non significatives. Ainsi, à Vichy, dont il sera question en ces pages, la mairie devient actrice à part entière de la vie sportive dès la fin du XIX^e siècle. Elle se soucie d'offrir aux curistes des services sportifs variés, qu'ils incombent à leur propre responsabilité ou à l'offre privée. Elle cherche à faire rayonner la ville par le sport. En définitive, sous différents prétextes – hygiénisme, loisir, tourisme et leurs économies croisées – elle est déjà dans le temps de l'action², incarnant ainsi une véritable municipalisation de l'enjeu sportif.

Autre exemple, aussi littoral qu'archétypal : celui de Cabourg. En 1894, la mairie s'associe au jeune journaliste Pierre Laffite pour faire donner une « course (vélocipédique) de dames » sur son front de mer, instituant ainsi une tradition liant municipalité et organisateurs de spectacle sportif. Au même moment, aux Sables-d'Olonne, la mairie s'efforce de mettre en œuvre une « saison » sportive, cinquante ans après avoir commencé à organiser ses propres régates estivales. Elle les dote de 140 000 francs alors qu'elle n'aide les clubs locaux qu'à hauteur de quelques centaines de francs³. Dans un autre ordre d'idée, à Cannes, en 1913, un périodique, *Cannes Sport*, lancé sous l'égide municipale, a pour mission d'être le « véritable organe sportif de la ville » et de valoriser ses actions⁴.

On pourrait multiplier les illustrations. Souvent, elles nous parleraient de spectacles sportifs. Courses hippiques, cyclistes, régates et meetings aéronautiques deviennent en effet dès le XIX^e siècle des attractions phares. Grâce à elles, nombre de stations cherchent à anoblir leur image, à rayonner, à attirer les touristes, les curistes – parfois au prix de dépenses considérables. On le verra dans ces pages, le spectacle sportif est une pierre angulaire dans l'ordre et l'histoire de l'action communale. Les mairies l'introduisent résolument à leur agenda. Ce faisant, à côté des promoteurs privés et plus

2. Frédéric DUTHEIL, *Le Sport à la cure : Vie de société et distractions à Vichy, 1850-1914*, thèse en STAPS, université Lyon 1, 2002.

3. Cf. Sylvain VILLARET, « Le Journal des Sables et le sport ou les paradoxes d'un rendez-vous à demi manqué (1851-1913) », in Philippe TÉTART (dir.), *La Presse régionale et le sport. Naissance de l'information sportive (années 1870-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 243.

4. Philippe TÉTART, « La presse sportive niçoise et azuréenne (1876-1914) », 4^e *Rencontres du Patrimoine sportif et de la Mémoire du sport* – édition en ligne sur le site du musée national du Sport, 2016.

communément en coopérant avec eux, elles contribuent à son inscription dans un calendrier social tenant désormais compte de loisirs qui se consomment sur un temps de moins en moins « dérobé⁵ ». Au fond, la course actuelle des édiles pour que leur cité devienne ville-étape du Tour de France – au prix de dépenses importantes – n'est que l'avatar de ce vieux souci d'exposition, incarné par des villes livrées aux courses des années 1900, à l'instar de deux cas auscultés dans cet opus : Toulouse-Luchon en 1900 et l'épreuve pour cyclistes et *pedestrians* du mont Ventoux en 1904.

Les exemples d'intervention précoce de la puissance publique ne tiennent cependant pas dans le seul espace touristique. Loin des littoraux et des villes d'eau, l'un des mieux connus est celui de Lyon⁶. L'inauguration du Parc de la Tête d'Or, en 1903, en est sans conteste un des meilleurs emblèmes. Ce parc public, qui englobe le vélodrome (construit en 1894 par une société en commandite par actions), est en grande partie dévolu à la pratique des sports. Montrant une capitale rhône-alpine à l'avant-garde, il devient un modèle pour d'autres espaces sportifs municipaux ou paramunicipaux. C'est le cas à Saint-Etienne. C'est aussi le cas à Rennes : en 1912, la mairie favorise l'ouverture, sous gestion privée⁷, du Parc des sports du Moulin-du-Comte, avant de reprendre la main sur l'équipement dans les années 1930, en un temps où la « communalisation des services⁸ » sportifs commence à devenir sinon une norme, du moins une orientation croissante. L'avant-gardisme lyonnais ou, selon le mot de Pierre Arnaud, son caractère « anticipatif⁹ », vient bien sûr par la volonté du député maire radical Edouard Herriot, grand avocat de la cause sportive ; un des premiers, avant 1914, à réclamer une politique et un ministère des Sports.

Autre exemple au début du siècle, plus méridional, celui d'Annonay. En 1890, pour répondre à la demande de ses administrés, le maire fait construire un vélodrome. Premier signe du volontarisme municipal. Second signe : la piste, emportée par une crue du Rhône, est aussitôt reconstruite (1892)¹⁰. À l'époque, nombre de vélodromes sont le fruit

5. Anne-Marie THIESSE, « Organisation des loisirs des travailleurs et temps dérobés », in Alain CORBIN (dir.), *L'Avènement des loisirs*, Paris, Aubier, 1995.

6. Elisabeth LÊ-GERMAIN, *La Politique sportive de la ville de Lyon au temps d'Edouard Herriot, 1905-1957*, thèse en STAPS, université Lyon 1, 2001.

7. Ce qui renvoie à un système délégataire municipal dans lequel les sociétés privées jouent un rôle prépondérant : Jean-Luc PINOL, *Histoire de l'Europe urbaine*, t. II : *De l'Ancien régime à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2003, p. 190.

8. *Ibid.*, p. 189.

9. Pierre ARNAUD, « Fête, sport et éducation physique à Lyon sous la III^e République », in Alain CORBIN, Noëlle GÉRÔME et Danielle TARTAKOWSKI (dir.), *Les Usages politiques des fêtes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 183 ; et plus largement *Le Militaire, l'écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France, 1869-1889*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1987.

10. François CHOMEL, *Histoire sportive d'Annonay*, Saint-Julien-Molin-Molette, J. P. Huguet éd., 2004 ; Yvan GASTAUT et Philippe TÉTART, « Le Journal de Tournon et le sport », in Philippe TÉTART (dir.), *La Presse régionale et le sport...*, op. cit., p. 211.

d'initiatives privées, mais cet anneau à l'histoire mouvementée renvoie aux pistes municipales inaugurées dans les années 1890-1900 comme à Beaucaire, au Mans, à Vannes ou à Toulouse, cité où la mobilisation du conseil municipal, à la fin de la Belle Époque, est notable et sera revisitée en ces pages¹¹. Notons d'ailleurs que, bien souvent, les maires participent étroitement de la vélocipédie en tant que présidents ou membres honoraires des clubs¹².

Continuons notre florilège. À Paris, cas sur lequel on reviendra longuement, les élus débattent dès les années 1890 de la construction de piscines municipales à vocation éducative et sanitaire, puis d'une piste vélocipédique, la « Cipale », etc. Quelques années plus tôt, à Pontivy, les citoyens se plaignent auprès de la municipalité de l'absence d'un terrain de sport ; en réponse, les élus font en sorte de concevoir un projet¹³. À Reims, la ville ne se contente pas d'apporter son soutien symbolique à l'organisation du Collège d'Athlètes conçu par Georges Hébert¹⁴ ; elle lui apporte une aide concrète, coordonnée au soutien philanthropique de Melchior de Polignac et à l'aide d'une marque de champagne¹⁵. Dernière illustration : dans sa thèse, Philippe Tichit, s'intéressant entre autres à la contribution de quatre petites villes ouvrières – Anzin, Caudry, Denain, Saint-Amand-les-Eaux – à la structuration progressive du champ des pratiques sportives entre 1901 et 1980¹⁶, offre une restitution précise de l'évolution des subventions municipales versées aux associations sportives ; évolution qui met en lumière l'engagement précoce et croissant des mairies¹⁷.

Ces petites touches de savoir répondent au plaidoyer en faveur d'une « histoire des politiques sportives municipales » lancé par Pierre Arnaud en 1992¹⁸. Ce plaidoyer entrait en résonance avec les premiers appels publiés au même moment par les historiens contemporanéistes à développer l'histoire culturelle (celle des politiques culturelles, à l'échelle municipale

11. David Akono KABEYENE, *Le Sport à Toulouse : activités, pratiques, équipements. Étude de géographie urbaine*, thèse en géographie et aménagement, université de Toulouse, 1990.

12. Cf. Alex POYER, *Cyclistes en sociétés. Naissance et développement du cyclisme associatif*, thèse en histoire, université Lyon 2, 2000 (publiée en 2003 chez L'Harmattan).

13. Stéphane GACHET (dir.), *Naissance des sports dans le Morbihan*, Beignon, Les Oiseaux de Papier, 2014.

14. Pour appréhender ce cas précis : Jean-Michel DELAPLACE, *Georges Hébert, sculpteur de corps*, Paris, Vuibert, 2005. Pour une approche plus synthétique : Jean-Michel DELAPLACE et Sylvain VILLARET, « La méthode naturelle de Georges Hébert ou l'école naturiste en éducation physique (1900-1939) », *STAPS*, 63, 2004, p. 29-44.

15. Tony FROISSART, « L'information sportive dans *L'Indépendant Rémois*. Entre promotion d'un sport républicain et visées solidaristes », in Philippe TÉTART (dir.), *La Presse...*, *op. cit.*

16. Philippe TICHIT, *Industrialisation et dynamique sociale de développement des activités physiques. Étude comparative de quatre communes du département du nord : Anzin, Caudry, Denain, St Amand les eaux – 1901 – 1980*, thèse en STAPS, université Paris 11, 1997.

17. Voir aussi Philippe TICHIT, « Politiques sportives municipales. Genèse, structuration et enjeux (1900-1980) », in Christian VIVIER et Jean-François LOUDCHER, *Le Sport dans la...*, *op. cit.*

18. Pierre ARNAUD, « Pour une histoire des politiques sportives municipales », *SPIRALES*, 5, *Le sport et la ville*, 1992.

entre autres)¹⁹. Si les historiens du culturel ont été entendus et se sont en effet mobilisés, la chose est moins évidente en matière d'histoire du sport. Restent, malgré tout, ces éléments de connaissance. Ils permettent d'esquisser un portrait de groupe : celui de notables et d'élus de plus en plus préoccupés de pratiques physiques et de sports, ce qui vient *a posteriori* accrédi-ter l'idée, soutenue par Pierre Arnaud, d'une origine de l'action municipale « vers la fin du XIX^e siècle²⁰ ».

De fait, à la Belle Époque, des villes de toutes tailles et, plus largement, les collectivités (les départements sont eux aussi actifs) soutiennent avec régularité le développement des pratiques physiques et/ou des sports par le biais de subventions, en parrainant ou en patronnant des épreuves, en favorisant l'usage de l'espace public par les associations, les clubs et les premiers entrepreneurs du spectacle sportif ou en prêtant, en donnant, en aménageant des terrains et/ou des infrastructures, etc.

D'autres illustrations pourraient être convoquées. Assemblées et questionnées toutes ensemble, en dépassant la micro-échelle, elles permettraient de dresser, pour les années 1880-1914 surtout, un catalogue des mesures municipales favorables aux pratiques physiques, à leurs pratiquants, à leur mise en scène dans l'espace public.

Venons-en, maintenant, au hiatus entre cette représentation et l'idée que le principe et la notion de politique des sports ne seraient activés qu'au milieu des années 1920.

Publié au tournant des années 2000, *Les Politiques sportives en France*, essai mi-sociologique mi-historique de Jean-Paul Callède²¹, est devenu un classique. Partant de sa lecture, on dit que la *naissance*, au sens strict, des *politiques municipales des sports* se niche au cœur des années 1920. Jean-Paul Callède pointe précisément 1925 comme temps de cristallisation. Celle-ci serait révélée, entre autres, par le contenu des professions de foi conçues dans la perspective des élections municipales. On observe alors l'inscription du sport dans les programmes, ce qui constitue une réponse probable aux sollicitations des citoyens et électeurs. Cette cristallisation dépendrait aussi de la toute nouvelle loi Cornudet (mars 1925), relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'établissement de terrains sportifs communaux ou intercommunaux. De fait, le temps des bâtisseurs, au plan municipal, est plutôt l'affaire de l'entre-deux-guerres. Jean-Paul Callède

19. Nous pensons en particulier à Philippe POIRRIER, « Plaidoyer pour une approche historique des politiques culturelles de 1884 à nos jours », *Sources. Travaux historiques*, 1990, p. 31-45 (et plus tard, « L'histoire des politiques culturelles des villes », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 53, 1997, p. 129-146) et à Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI, « Pour une histoire globale des politiques culturelles municipales », *Cahiers de l'IHTP*, 16, 1990.

20. Pierre ARNAUD, « Pour une histoire... », *op. cit.*, p. 14.

21. Jean-Paul CALLÈDE, *Les Politiques sportives en France. Éléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000.

souligne d'ailleurs combien cette loi contribue à ce que « l'équipement sportif » devienne « un domaine d'innovation architecturale, technique et technologique aux retombées symboliques immédiates²² ».

Bref, s'il souligne l'existence d'actions publiques plus anciennes, menées sous l'égide et l'impulsion du ministère de la Guerre ou à l'initiative de certaines grandes villes comme Lyon, Bordeaux et Paris²³, le sociologue privilégie l'idée d'un moment fondateur de la politique des sports municipale au milieu des années 1920.

De fait, la qualification d'actions publiques méritant du nom de « politique publique des sports » à l'échelon municipal renvoie souvent à cette décennie. En témoigne l'émergence de débats s'attachant, *stricto sensu*, à cette expression. On le voit dans le cas à Paris, fin 1921. Dans la perspective des futurs Jeux olympiques de Paris (1924), Michel Missoffe, conseiller de Paris affilié à la droite républicaine et conservatrice (il appartient à la Fédération Républicaine) et rapporteur pour la commission de la réforme administrative et de l'organisation de la région de Paris, appelle à la *fixation* d'une telle politique. « Le mouvement sportif, déclare-t-il, va progressant chaque année. La manifestation des Jeux Olympiques va lui donner encore un nouvel élan. C'est une occasion exceptionnelle pour la Ville de Paris de fixer publiquement sa politique en matière de sport²⁴. » Est-ce à dire que les élus parisiens n'ont encore jamais considéré le besoin d'une *politique fixée* bénéficiant aux sports et, au-delà, à toutes les pratiques physiques (donc à la gymnastique et à l'éducation physique)? Absolument pas. On le verra d'ailleurs en ces pages. Reste qu'au seuil des années 1920, cette politique a encore une apparence dé cousue. Sa définition n'est toujours pas placée sous l'égide d'une commission *ad hoc*, une *commission des sports* (formellement, la refonte des services préfectoraux donnera corps à un « Services de sports et de la jeunesse » en 1948). C'est manifestement ce à quoi renvoie ce regret de Michel Missoffe : la « politique municipale » de Paris n'a pas « été suffisamment précise ni assez continue » ; et il se mobilise afin que les choses changent. En avril 1922, il en appelle à ses collègues du Conseil de Paris : « Il faut que le Conseil adopte une politique des sports. Il faut que le Conseil se rende compte qu'il a été devancé, non seulement par des municipalités étrangères, mais, comme je le répétais au moment de la discussion des Jeux olympiques, par des villes comme Mâcon. » En pointant une ville moyenne dans un débat portant sur « l'ouverture de crédit pour subventions aux sociétés et groupements en vue de la création de terrains

22. Jean-Paul CALLÈDE, « Les politiques du sport en France », *L'Année sociologique*, 52, 2002, p. 445.

23. Jean-Paul CALLÈDE, « Maires et ministres entreprenants : l'invention des politiques publiques du sport (1918-1939) », in Philippe TÉTART (dir.), *Histoire du sport en France du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, 2007, p. 155-182.

24. Pierre DUBARD, « Avant les Jeux Olympiques. Une "politique des sports" », *L'Intransigeant*, 6 décembre 1921.

de jeux et d'entraînement²⁵ », il renvoie Paris à son retard. Au terme de cet ouvrage, nos lecteurs verront que ce constat est discutable. À l'épreuve des faits, il n'est pas si criant que l'affirme l'élu. La critique demeure néanmoins, comme le fait que, au début des années 1920, certains élus, à Paris et ailleurs, demandent la mise en régie municipale de politiques des sports plus conquérantes, cadrées et pérennes. Si on se rapporte à l'exemple parisien, alors Jean-Paul Callède peut donc, à bon droit, placer la cristallisation politique de l'enjeu sportif au cœur des années 1920, en un temps qui correspond à sa première « mise en administration » au plan étatique²⁶. Toutefois, cela ne signifie aucunement que ne préexistent pas, de manière plus ou moins systématisée, des actions politiques profitant au sport.

Au total, entre, d'une part, des actions clairement identifiées traduisant le volontarisme municipal dès les années 1890-1900 et, d'autre part, l'émergence, dans les années 1920, d'une politique au périmètre mieux défini et plus ambitieuse, il y a matière à s'interroger. Cette interrogation, du reste, ne doit pas être enfermée dans une périodisation étroite *fin XIX^e siècle/années 1920*. Elle mérite d'être rapportée à un cadre plus large, lequel invite à un assez long aparté.

Il ne serait raisonnable, en effet, ni d'affirmer l'universalité de ces mesures pour les années Belle Époque ni de tenir pour acquis que la municipalisation des politiques sportives est engagée dès les années 1920. Dans bien des cas, l'engagement municipal est plus, voire beaucoup plus tardif. Trois exemples. À Saint-Quentin, dans l'Aisne, les premiers espaces sportifs municipaux voient le jour en 1931 avec la création d'une École de plein air²⁷. Le réveil vient donc ici avec les années 1930. Tel est aussi le cas à Roujan, en 1933. *L'Auto* rapporte alors que la mairie de cette petite commune héraultaise décide de « déposséder » le club de l'AS Roujan pour en faire un « terrain de sport municipal²⁸ ». Elle échoue finalement, déboutée dans sa décision par le Conseil d'État, mais cette tentative est évidemment très significative. Quant à Châteauroux, le réveil n'y a semble-t-il pas encore eu lieu. En cette même année 1933, l'opposition communiste et la section locale de la FSGT (fédération du sport travailliste) regrettent amèrement que, en l'absence d'un « terrain de sport municipal », la jeunesse « ouvrière castelroussine » n'a pas le loisir, « loin de l'usine et du bureau », de se « livrer à ses jeux favoris²⁹ ». Outre qu'elle s'inscrit dans le jeu d'opposition entre les socialistes, les communistes d'une part, et un radicalisme très centriste aux affaires, cette dénonciation du manque d'initiatives du maire Joseph Bellier intervient dans une temporalité singulière : à cette époque, les

25. *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, XLI^e année, 99, 11 avril 1922, p. 1884.

26. Cf. Marianne LASSUS, *Jeunesse et sport...*, *op. cit.*, p. 137 *sq.* notamment.

27. Voir *Le Grand Echo de l'Aisne*, 31 octobre 1931.

28. *L'Auto*, 26 juin 1933 (rubrique portant sur l'actualité du Sud-Est).

29. *L'Émancipateur : organe socialiste du Berry*, 23 mars 1935.

mairies de gauche inscrivent à leur agenda le dossier des infrastructures et des subventions sportives, matérialisant ainsi un engagement net et souvent coûteux³⁰. Au regard de cette évolution, la gauche estime donc que Joseph Bellier est inactif.

Cette inégale mobilisation autour du sport appelle plus de précision encore sur le mûrissement de la municipalisation des sports. En l'occurrence, les premiers Services municipaux et Offices municipaux des sports (SM/OMS), parfois fondés sur la base de « commissions » spécialisées (dont l'histoire reste à faire), voient le jour au tournant des années 1920-1930. Témoins de l'affirmation d'un « municipalisme sportif » marqué par sa « vigueur³¹ » et, pour l'essentiel, voulus et organisés par des mairies de gauche, ils répondent à une triple ambition : satisfaire à une politique des loisirs et de l'éducation populaire, combler le retard infrastructurel hexagonal et tirer profit d'une politique de prestige liée à l'affichage des nouvelles infrastructures (stades, piscines...)³². Ils apparaissent ainsi Nice (1929), Marseille, Brest et le Blanc-Mesnil (1930). Les créations s'égrènent ensuite au fil des années 1930, comme à Pantin (1938) ou Toulon (1939). Du reste, leur déploiement date surtout de l'après-guerre, relancé par une circulaire du 22 décembre 1944. Dans ce texte, Jean Sarrailh, alors directeur de l'Éducation physique et des sports, invite « chaque commune » à posséder et utiliser « à plein rendement un stade ou un terrain de sport ». C'est une sorte de vœu pieux tant il constate la pénurie des moyens publics³³. À partir de 1958, la Fédération nationale des offices municipaux des sports (FNOMS), créée à Mulhouse, influence à son tour la relance de la création de services municipaux, mais sur un rythme restant très décousu. Le cas de Gap est symptomatique. En 1957, son maire, Émile Didier, alors membre du Parti radical (plutôt son aile gauche), stimulé par la prochaine tenue du congrès fondateur de la FNOMS envisage de transformer son « Service municipal de l'éducation physique et des sports » (il date des années 1940) en OMS. Le projet n'aboutira qu'au printemps 1971³⁴.

Si l'on remonte jusqu'à nos jours ou presque, une enquête du Centre national de la fonction publique territoriale révélait en 1997 que si les

30. Voir par exemple Aude CHAMOUARD, *Le Socialisme en action : les politiques à l'épreuve du terrain* (1919-2010), Paris, CNRS Éditions, 2013.

31. Paul DIETSCHY, « L'État, les loisirs et le sport en Europe occidentale dans l'entre-deux-guerres : modèles, convergences et postérité », in Gilles FERRÉOL et Gilles VIEILLE MARCHISET (dir.), *Loisirs, sports et sociétés : regards croisés*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008, p. 40.

32. Antoine LE BAS, « Des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir », *Histoire Urbaine*, 1, 2000, p. 159 et, pour quelques exemples illustrés : « Architectures du sport », *Cahiers de l'inventaire*, 23, 1991.

33. Cf. Marianne LASSUS, *Jeunesse et sport...*, *op. cit.*, p. 386-387.

34. Voir [<http://oms-gap.fr/histoire/>].

communes de plus de 10 000 habitants avaient quasi systématiquement un service de ce type, celle de moins de 5 000 continuait à s'organiser³⁵.

Tout n'est donc pas dit à la Belle Époque, loin de là, et pas plus dans les années 1920 ou 1930. Une telle situation invite à penser que *l'histoire municipale des sports* et/ou *l'histoire des politiques municipales des sports* mériterait d'être revisitée sous la perspective cavalière d'un grand xx^e siècle. Elle invite aussi remonter le fil du temps pour retrouver notre question initiale : peut-on parler de politique des sports avant les années 1920 ?

On s'évertuera à y répondre en éprouvant l'hypothèse suivante : sans en appeler à une *politique des sports*, les maires, les conseillers municipaux (et parfois leur opposition), engagé dès le xix^e siècle puis, de manière encore plus significative, à la Belle Époque, des actions favorables aux pratiques physiques et aux sports. Elles sont repérables et répétées. Elles semblent présenter un caractère transversal à l'échelle hexagonale – même si elles ne suivent pas toujours un « plan », une « stratégie », et même si le réveil de certaines mairies est tardif comme nous l'avons souligné. On peut donc considérer que la problématique « sportive » entre pleinement à cette époque dans le champ des compétences municipales. En conséquence, on peut sinon remettre en cause l'abornement usuel des années 1920, du moins préférer le voir comme une des étapes de mûrissement d'une politique ayant pris ses marques au soir du xix^e siècle et qui se fixera de plus en plus précisément tout au long du xx^e siècle. Hypothèse subséquente : dès avant 1914, les mairies joueraient un rôle jusqu'à présent négligé dans la mobilisation de la population autour du sport, contribuant ainsi, comme les fédérations, la presse, les promoteurs du spectacle sportif, etc., au mouvement d'acculturation aboutissant, dès avant 1914, à la première massification de la culture du sport.

Peut-on, pour ici, parler, au sens strict, de *politique publique des sports à l'échelle municipale* dès le xix^e siècle ? Nous nous gardons de le faire au regard de ce qui a été dit plus haut. Nous nous gardons de le faire aussi, *mot pour mot* car, de fait, personne ne semble recourir cette notion à l'époque qui nous intéresse.

Cette précaution nous invite à faire nôtre le constat et l'avertissement à la fois des historiens des politiques culturelles : « la notion de *politique* » doit être utilisée avec « prudence », car « l'étude du vocabulaire » est la seule à même de permettre de « circonscrire dans le temps comme dans l'espace l'évolution des conceptions municipales³⁶ ». Pour faire un second parallèle, dans sa généalogie de la politique culturelle, Vincent Dubois souligne que

35. Cf. Marina HONTA, *Les Territoires de l'excellence sportive*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2002, p. 110. À l'heure actuelle, la FNOMS fédère 1 200 offices.

36. Philippe POIRRIER, Sylvie RAB, Serge RENEAU et Loïc VADELORGE (dir.), *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles*, La Documentation française, 1995 (introduction, p. 7-29).

la culture n'est pas constituée comme catégorie de l'action publique avant la fin des années 1950³⁷ ; il explique alors que, ne pouvant se référer qu'à une « catégorie incertaine de l'intervention gouvernementale³⁸ », les élus peinent, au plan local, à instituer une politique artistique ou des Beaux-Arts au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Partant du même schéma, l'affirmation du « sport » comme champ caractérisé de l'action publique ne prend ses marques que dans les années 1930 (Front Populaire) puis avec la main mise autoritaire du gouvernement de Vichy³⁹, avant d'être sanctuarisé sous la Cinquième République avec la création du haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports (que le général de Gaulle confie à l'écrivain, alpiniste et homme politique Maurice Herzog en 1958) et la naissance d'un ministère de plein droit (1966). En somme, le « sport » navigue sans cap ni gouvernail à l'époque qui nous intéresse, sauf sur certains dossiers (éducation physique en particulier, préparation militaire). Aussi, le jeu d'influence du centre vers la périphérie dont il est ici question est peu actif puisque les maires de la Belle Époque, loin des temps de la décentralisation, conçoivent en partie leur action en réponse aux injonctions ou aux demandes de l'État et des gouvernements successifs⁴⁰.

Ayant à l'esprit cette logique « prudentielle⁴¹ » – donc sans trahir les usages langagiers des années 1860-1914 en les rapportant à des catégories contemporaines –, rien n'interdit malgré tout de questionner l'existence de *politiques sportives* qui « échappent » encore à « l'inventaire⁴² » en tant que lieu d'un *impensé politique*⁴³.

La nature de la taxinomie municipale témoigne de cette possibilité, voire de cette nécessité. Partons de l'existence de l'expression très courante de « gymnase municipal ». Elle a cours dès le milieu du XIX^e siècle, parfois avant, dans de nombreuses villes, de Sedan à Toulouse, de Cannes à Paris en passant par Bourges et maintes autres villes de grande, moyenne et petite envergures. À la fin du XIX^e siècle, cette dénomination est souvent une conséquence de l'agencement délégué du pouvoir. En réponse à la

37. Vincent DUBOIS, *La Politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

38. *Ibid.*, p. 86.

39. Jean-Louis GAY-LESCOT, *Sport et éducation sous Vichy : 1940-1944*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992.

40. Cf. Jean-Pierre MACHELON, « La Troisième République (jusqu'à la Grande Guerre) », in Louis FOUGÈRES, Jean-Pierre MACHELON et François MONNIER (dir.), *Les Communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, p. 351-442.

41. Philippe POIRRIER, Sylvie RAB, Serge RENEAU et Loïc VADELORGE (dir.), *Jalons pour l'histoire...*, *op. cit.*, conclusion p. 205-211.

42. Il nous semble loisible de reprendre l'expression de Philippe URFALINO, « L'histoire de la politique culturelle », in Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 1997, p. 317.

43. Nous pensons ici à Laurent LE GALL, Michel OFFERLÉ et François PLOUX (dir.), *La Politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIX^e-XXI^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

demande de l'État, les mairies s'emploient à mobiliser la jeunesse et introduire l'éducation physique dans l'arsenal de sa formation. Elles obéissent, parfois en regimbant, parfois en n'en ayant guère les moyens, mais elles donnent en définitive corps, à l'échelle des villes, à la *nationalisation* de l'éducation et, dans ce cadre, à l'éducation du *corps national*. Cette logique délégitime est à l'œuvre dans d'autres domaines. Ainsi en va-t-il aussi, là encore avec son lot de résistances et d'inertie, de l'application, en 1902, de la première grande loi de santé publique plaçant l'hygiène au cœur du projet républicain. Elle favorise le développement des *bains municipaux*. L'expression préexiste cependant, dès les années 1860-1880, tant à Paris⁴⁴ qu'à Nantes, Grenoble, Biarritz, etc. Elle souligne un des premiers domaines de compétence, à la charnière de l'hygiène et des pratiques physiques, des mairies, qui instituent alors leurs premiers services publics sociaux (assistance aux indigents) à côté de ceux relevant des affaires techniques (urbanisme, voirie, de la gestion de l'eau...)⁴⁵. Du coup, cette délégation de la politique de l'hygiène est parfois mise en œuvre avant même la demande gouvernementale⁴⁶.

Autre illustration : l'expression « stade municipal ». Elle prend ses marques dans les années 1900. On en construit à Lyon (1903), à Besançon (1904⁴⁷) et à Arcachon (1909) notamment. On pourrait multiplier les exemples qui, de temps à autre, justifient de vifs débats. Ainsi, à Paris, en 1911, lorsqu'on discute de la création d'un « stade municipal » faisant suite au vélodrome municipal de 1895, *L'Auto* pétitionne en faveur du projet⁴⁸ et une bonne partie de la presse parisienne fait pression pour que l'équipement voie le jour sur les anciennes « fortifs ». Ledit stade ne sera cependant construit qu'après-guerre.

Passons sur le cas des « vélodromes municipaux », déjà envisagé, mais lui aussi significatif. Voyons plutôt ce que recouvre l'expression « sport municipal ». Elle ne semble entrer dans le champ politique que sous le mode du second degré. À l'été 1894, une chaleur d'airain tombe sur la France ; les conseillers municipaux de Coulommiers tenant séance en sont si affectés qu'ils ne peuvent s'adonner au « sport municipal⁴⁹ ». En mai 1900, à Paris, certains candidats présentent leur liste sur une grande affiche reproduisant un journal de course avec leurs biographies réparties sur plusieurs colonnes,

44. Les premières discussions s'ouvrent en 1888, comme en témoignent les demandes répertoriées par la presse. Voir par exemple la rubrique « À l'hôtel de ville », *Le XIX^e siècle*, 25 mars 1888.

45. Jean-Pierre MACHELON, « La Troisième... », *op. cit.*, p. 402, souligne leur caractère fondateur dans la municipalisation des services, à partir des années 1880 en particulier.

46. Cf. Patrice BOURDELAIS, « L'échelle pertinente de la santé publique au XIX^e siècle : nationale ou municipale ? », *Les Tribunes de la santé*, 14, 2007, p. 45-52.

47. Sur ce dernier : Christian VIVIER, « Naissance d'un grand stade municipal à Besançon (1904-1941) », in Pierre ARNAUD et Thierry TERRET (dir.), *Le Sport et ses espaces*, Paris, Éditions du CTHS, 1998.

48. Géo LEFEBVRE, « Paris aura-t-il son "stade municipal" ? », *L'Auto*, 28 avril 1911.

49. *L'Éclair de la Seine-et-Marne*, 11 juillet 1894.

le tout sous le titre « Le Sport Municipal⁵⁰ » et le sous-titre « Grandes Courses Électorales du 6 mai ».

Enfin, s'agissant de l'expression « politique municipale », selon nos sondages, elle n'a pas cours.

Ces quelques jalons sémantiques nous ramènent au hiatus qui nous occupe : mobilisation des municipalités et identification municipale d'une part, par ces noms de baptême, et, d'autre part, absence au titre de l'affirmation et de la publicisation d'une politique revendiquée. Pour être plus précis : à la fin du XIX^e siècle et au seuil du XX^e siècle, les observateurs, les journalistes, usent certes, de temps à autre, de l'expression ; mais elle leur sert à personifier les guerres de concurrence auxquelles se livrent les fédérations, pas à parler de politique partisane et/ou de conduite des affaires publiques. C'est le cas de la « politique sportive » fratricide opposant les unions prétendant gouverner la vélocipédie. En 1897, Pierre Laffite parle, non sans ironie, de « politique... sportive » à propos de « l'esprit de polémique » régissant les rapports entre les diverses fédérations cyclistes⁵¹. Il en va de même, au début du XX^e siècle, de l'antagonisme idéologique entre la fédération des patronages catholiques, la FGSPF, et celle du sport socialiste, affiliée à la SFIO, la FSAS. Ce système de rivalité dans le champ des fédérations sportives est encore pointé négativement quand, en 1913, le rubricard de sport d'*Excelsior* déplore la pitoyable « politique sportive » des acteurs de l'escrime en France⁵². Dans le même esprit, on parle de « politique sportive » pour définir l'évolution des stratégies déployées par les fédérations pour gagner des adhérents et du public⁵³. Pour finir de manière plus emblématique encore, en 1907, un fin connaisseur de la question sportive, le journaliste Gustave de Lafreté, regrette l'état de la « politique sportive », c'est-à-dire « le spectacle » donné par tous les dirigeants « du sport en France » où « il est dit que [...] la désunion règnera en tout ordre d'idées⁵⁴ ». Quant au reste, la « politique sportive » (et « clubesque », pour reprendre le mot d'un journaliste du Nord), renvoie aux dissensions interne aux clubs⁵⁵. On pourrait multiplier ces petits focus, suggérant au passage qu'il y aurait à faire une histoire proprement *linguistique* de l'expression *politique sportive*, de son sens, au besoin de sa polysémie – de même qu'il y a une histoire changeante de la langue du sport⁵⁶ et de la définition de ce qu'elle recouvre ou est supposée recouvrir.

50. Anecdote rapportée, non sans ironie, par le médecin et éditeur Georges BAILLIÈRES, rédacteur de la rubrique « Prospectus actuels » du *Bulletin de la Société archéologique, historique & artistique le Vieux papier*, fascicule 14, 1^{er} septembre 1902, p. 596.

51. Pierre LAFFITE, « Politique... sportive », *La Presse*, 16 avril 1897.

52. Georges BREITTMAYER, « Fleuretistes et épéistes », *Excelsior*, 31 mars 1913.

53. Voir, parmi maints exemples, la rubrique sportive du *Journal* du 23 juillet 1903.

54. Gustave DE LAFRETÉ, « Politique sportive », *L'Intransigeant*, 16 janvier 1907.

55. SPHINX, « Une leçon qui ne doit pas rester inutile », *La Vie Sportive du Nord et du Pas-de-Calais*, 23 novembre 1912.

56. Cf. « Le langage des sports : identité et typologie », *Le Savoir des mots*, 9, 2012.

Au final, il s'agira bien ici de définir les *politiques municipales du sport* pour ce qu'elles sont dans leur temps propre, pour la manière dont elles sont alors nommées (ou pas), tout en retenant les leçons offertes par l'histoire du pouvoir communal et de son affirmation incomplète avant la Grande Guerre : « Il y a loin des programmes aux réalisations. Seules quelques villes, avant 1914, mirent en œuvre une véritable politique de municipalisation, toujours partielle d'ailleurs, car la tutelle était vigilante et d'ambition variable⁵⁷. »

Pour autant, il ne nous semble pas incongru de nous référer à un essai de cadrage renvoyant à une définition plus contemporaine des politiques publiques. En l'espèce, dans ses travaux, Jean-Paul Callède reprend les critères élaborés par Yves Mény et Jean-Claude Thoenig⁵⁸. À défaut d'être forcément opératoires pour le passé, ils peuvent servir de point de référence, de guide. Plusieurs des auteurs réunis en cet ouvrage ont d'ailleurs jugé utile de s'en emparer pour concevoir leur cadre d'observation et mûrir leurs conclusions. Ce choix leur appartient et, ne le celons pas, sans renier le principe d'une analyse avant tout fondée sur les critères et les éléments de définitions du temps observé, c'est-à-dire un pan du XIX^e siècle et la Belle Époque, nous le partageons.

En l'espèce, Yves Mény et Jean-Claude Thoenig jugent que plusieurs conditions doivent être réunies pour parler de *politique publique*.

Première condition : les mairies doivent prendre un ensemble de mesures concrètes formant la substance de cette politique.

Deuxième élément : toute politique digne de ce nom s'appuie sur un dispositif d'allocations de ressources (subventions) incluant des modalités coercitives ou, vu sous un autre angle, renvoyant à un contrat synallagmatique, à une logique de don et contre-don.

Troisième élément à repérer pour définir cette politique : un cadre général d'action dépassant de simples mesures isolées et identifiant un ou des publics visés.

Derniers éléments, enchâssés : l'affichage d'objectifs à atteindre en fonction de normes et de valeurs.

Dépassant le cadre offert par ces deux auteurs, nous sommes tentés d'y ajouter l'idée de la mise en œuvre effective de la *culture délégataire* de l'État (éducation, hygiène, préparation militaire). En effet, c'est une antienne de l'histoire des politiques sportives en France et aussi le signe de la circulation, fondatrice, des dispositions politiques partant de Paris vers des provinces parfois rétives.

57. Jean-Pierre MACHELON, « La Troisième République... », *op. cit.*, p. 429.

58. Yves MÉNY et Jean-Claude THOENIG, *Politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 130 *sq.*

On verra plus loin que dans nombre de cas, en particulier à Angers, Saint-Étienne ou chez les maires-patrons (ou inversement) de Montceau-les-Mines et du Creusot, toutes ces variables sont activées dès les années 1900. En somme, se référer à ce cadre d'analyse permet, en dehors de l'étude, en leur temps propre, des actions municipales et de la façon dont elles sont alors nommées, pensées, discutées, de dégager des lignes claires. À partir d'elles, on peut, de manière systématique, *cocher* l'effectivité de tel ou tel plan d'ensemble de l'action politique – et cela ne sera pas sans conséquence au moment de statuer sur la généalogie des politiques sportives avant 1925.

Au-delà, on peut tenter d'observer des effets de transversalité de ville en ville. Leurs initiatives, leurs actions montrent-elles des concordances? Au-delà du cas par cas, au-delà des ruptures d'échelle (taille des villes, des territoires observés⁵⁹), montrent-elles, en définitive, un front uni quant aux formes et aux justifications de la mobilisation des édiles et des conseillers municipaux? Existe-t-il, en définitive, un *modèle* et/ou un *principe* d'action favorable au sport, dès la Belle Époque, lequel transgresserait les familles politiques?

La problématique au cœur de cet ouvrage suppose par ailleurs de s'entendre sur une définition : qu'entendons-nous par « sport » en ces pages? Partons d'abord de la méthode d'investigation des coauteurs de cet ouvrage. Ils ont volontairement questionné *toutes les pratiques physiques soutenues par les mairies*, sans les réduire les unes aux autres. L'enjeu consistait entre autres à distinguer ce qui relève du « sport » *stricto sensu* de ce qui relève des autres activités physiques (éducation physique, culture physique, gymnastique, préparation militaire). Pour ce faire, afin de ne pas glisser vers l'écueil de l'anachronisme, on a choisi de partir des acteurs et de leur définition du sport, c'est-à-dire, de façon opérationnelle, des pratiques qu'ils rassemblent sous le vocable « sports ». Dès lors, définir le « sport » au sens de « sport moderne » ou de « sports athlétiques », ou encore de « sports mondains », serait réducteur.

Et pour cause, sur une période allant du troisième tiers du XIX^e siècle jusqu'à 1900-1905, les débats municipaux ne laissent aucun doute : les élus, les mairies, distinguent la préparation militaire, la gymnastique et les sports. Ce sont trois dossiers et expressions distincts. Le périmètre de l'action municipale est donc, dans un premier temps, circonscrit en fonction de ces catégories et, avant tout, d'une culture de redressement corporel de la nation, pour reprendre le mot de Georges Vigarello. Sont ainsi privilégiées

59. Nous pensons ici à l'idée que les ruptures d'échelle ont pu être un frein dans l'histoire des cités, des plus grandes aux plus petites, alors que ce qui les traversent toutes en tant que composantes de l'espace social, national, doit être un point d'observation privilégié. Sur cette question voir les réflexions stimulantes de Laurent BRASSARD, Jean-Pierre JENSSENNE et Nadine VIVIER (dir.), *Clochemerle ou la République villageoise. La conduite des affaires municipales en Europe, XVIII^e-XX^e siècles*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, p. 24 notamment.

les deux pratiques inscrites au cœur de la culture patriotico-républicaine de l'après défaite de Sedan : gymnastique et préparation militaire.

Dans un second temps, des années 1900-1905 jusqu'à la Grande Guerre, le sport, non seulement gagne en importance mais tend à phagocyter, sur le plan sémantique, probablement aussi sur un plan conceptuel, enfin sur le plan budgétaire, les autres types de pratiques. Le mot « sport » prend peu à peu sous son parapluie tout le champ des exercices physiques dont les mairies se soucient. Cette évolution renvoie à plusieurs états de fait : les sports dits modernes gagnent en audience et leur éventail s'élargit ; quant à la gymnastique, ses sociétés se mettent à chapeauter des pratiques proprement sportives (l'escrime et la boxe française notamment) et son exercice passe de la démonstration à la compétition ; enfin, la préparation militaire intègre de plus en plus les sports (de combat surtout comme la boxe anglaise, la canne et la lutte). Symptomatiquement, à la fin de la Belle Époque, la célébration des « athlètes complets » montre que les pratiques physiques sont promues non plus de façon antagoniste mais complémentaire.

Nous considérerons donc en ces pages la notion de « sport » sous un angle évolutif et extensif puisqu'elle recouvre un champ des pratiques large, hétérogène et sans cesse enrichi. Formellement, nous avons donc tenu compte de tous les enjeux relatifs à toutes les pratiques physiques et corporelles plutôt que le seul « épisode⁶⁰ » sportif, c'est-à-dire l'athlétisme, le cyclisme, la natation, le football, l'automobilisme, etc. Notre définition est du reste construite en miroir de celle de la Belle Époque : elle illustre la révolution du rapport au corps à l'œuvre, elle-même déterminée par la poussée des pratiques physiques entre le dernier tiers du XIX^e siècle et la Grande Guerre, de la gymnastique au football, de l'athlétisme à la préparation militaire en passant par le tennis, la vélocipédie ou l'aviron⁶¹.

Ce dernier point nous invite encore à préciser que les auteurs ne s'en tiendront pas uniquement à étudier l'action des municipalités en faveur des pratiquants. Il s'agit bien d'observer leur action en direction du sport dans toutes ses dimensions et déclinaisons. Or, de manière très sensible et significative, on verra notamment que le dossier central dont s'emparent les élus ne concerne pas avant tout les pratiques – une représentation plutôt usuelle dans la *doxa* historique –, mais le spectacle sportif. Sans dévoiler nos conclusions ni revenir sur ce qui a été déjà souligné, un des principaux enseignements de ce livre consistera dans la révélation de toute une gamme de mesures et d'actions visant moins à mobiliser les citoyens et les citoyennes – invités à devenir spectateurs plutôt que pratiquants –

60. Georges VIGARELLO, *Une Histoire culturelle du sport. Techniques d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, R. Laffont/Revue EPS, 1989, p. 15.

61. Sur ce point, il faut voir Pierre ARNAUD, *Le Militaire... op. cit.*, p. 79-80 ; Patrick CLASTRES et Paul DIETSCHY, *Sport, société et culture en France du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2006, chapitre II en particulier (p. 41-72).

qu'à montrer la capacité des villes à rayonner par l'entremise du spectacle sportif. Qu'on nous passe ici un énième exemple... En 1905, c'est dans cette perspective et de manière très résolue que la ville de Paris apporte son soutien et son concours à l'organisation de la première traversée de la capitale à la nage (organisée par *L'Auto*) ; traversée qui réunit, affirme la presse, environ 500 000 spectateurs, venus admirer une douzaine de nageurs. On voit bien dans cette rupture d'échelle où se situe l'enjeu : il est moins gouverné par la promotion de la pratique que par la mise en œuvre d'une nouvelle événementialité permettant d'afficher la modernité et le dynamisme d'une ville offrant des héros et des réjouissances à sa population. Sous cette perspective, cet essai d'histoire sur la généalogie des politiques publiques du sport à l'échelle municipale incarne l'importance de la culture spectaculaire et festive pour les mairies de la fin du XIX^e siècle et de la Belle Époque. Il éclaire une des facettes d'un temps où on invente le régime événementiel municipal, communautaire, sécularisé et républicain⁶².

On peut faire l'hypothèse que cette préséance spectaculaire et/ou festive répond peu ou prou au vœu des citoyens et qu'elle s'inscrit dans une culture de la mise en mouvement et de cohésion à la fois de la communauté. On se gardera toutefois d'en faire une certitude. En 1975, Philippe Vigier, à propos de la Révolution de 1848, usait d'une expression dont le sens nous semble rester d'une pleine actualité : la perception qu'on peut se faire *a posteriori* des besoins et des envies des citoyens eux-mêmes, fuit souvent comme le sable entre les doigts et, du coup, l'historiographie de la France et de ses habitants au XIX^e siècle aurait quelque chose d'un « miroir brisé⁶³ » même si des études fines permettent de renverser, localement, ce constat⁶⁴.

Reste donc le portrait d'une France, de Paris aux provinces, qui s'entiche du spectacle sportif – ce que par ailleurs on observe très bien en interrogeant l'histoire médiatique du sport et celle de sa première massification⁶⁵.

Autre point problématique devant être abordé au départ de ce livre : la question de la personnalisation de l'action municipale. À l'heure de la

62. Cf. Jean-Pierre MACHELON, « La Troisième République... », *op. cit.*, p. 394-395 ; et Noëlle GÉRÔME, « La tradition politique des fêtes : interprétation et appropriation », in Alain CORBIN, Noëlle GÉRÔME et Danièle TARTAKOWSKI (dir.), *Les Usages politiques...*, *op. cit.*

63. Philippe VIGIER, « 1848 et la Seconde République », *Annales historiques de la Révolution française*, 222, 1975, p. 645

64. Frédéric MONIER, *La Politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2017.

65. Sur ce point, nous nous permettons de renvoyer à Philippe TÉTART, « Spectacle sportif, médias et représentations sociales », in Tony FROISSART et Thierry TERRET (dir.), *L'Histoire, l'historien, le sport*, Reims, Presses universitaires de Reims, 2013 ; *La Presse régionale et le sport. Naissance de l'information sportive (années 1870-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015 ; « Lire le sport. Culture de masse & médiatisation du sport à la Belle Époque », *Historiens et Géographes*, 437, 2016, et l'introduction de *Les Pionniers du sport*, Paris, La Martinière/Bibliothèque nationale de France, 2016.

naissance de la « République des mairies⁶⁶ », le maire est-il l'acteur clé de cette politique du sport ? Ou est-ce son Conseil municipal ? Dans quelle mesure peut-on mettre en lumière le rapport entre la couleur politique des conseils municipaux et la *politique* favorable aux sports ? Là encore, plusieurs réflexions liminaires s'imposent. Elles touchent d'abord à notre connaissance de l'histoire des mairies et des maires. En la matière, citons Gaëlle Charcosset avançant en 2018 que « la bibliographie sur les institutions municipales dans le champ historique comprend peu d'ouvrages⁶⁷ ». Les champs vraiment abordés concernent l'histoire des maires, des élections et des institutions municipales. Dès lors, « la relative pauvreté du champ historique sur le pouvoir municipal et ses acteurs se comble avec l'apport des autres sciences sociales⁶⁸ » – mais dans une perspective très présentiste, c'est-à-dire un écueil – et grâce à l'apport de l'histoire politique et culturelle. Pour autant, certains pans restent obscurs et peu pénétrables par manque de documentation. De la même façon, il n'est pas facile d'appréhender la question du *goût* du personnel municipal pour le sport et ses liens – ils sont fréquents – avec le réseau sportif environnant. Or c'est évidemment un élément important, à propos duquel maints exemples pourraient être soulignés, à l'instar du rôle des maires/président de clubs vélocipédiques et de toute une nébuleuse d'autres responsabilités partagées, comme celle, à la fin du XIX^e siècle, de ce ressortissant d'Esclangon, dans le Var, à la fois piqué de marche, promoteur des Excursionnistes Toulonnais et secrétaire de mairie⁶⁹.

Comme le remarque Philippe Poirrier, « la compréhension d'une politique culturelle passe [aussi] nécessairement par l'analyse précise des décideurs et d'une manière plus large des réseaux de médiateurs⁷⁰ ». Cette dimension est donc parfois difficile à percer, à percevoir. Nonobstant, des savoirs déjà acquis permettent d'appréhender les choses avec une certaine hauteur de vue ; par exemple le rôle central des maires, vu au travers du prisme (tendant ici à être vérifié) du « maître bâtisseur et bienfaiteur » dont l'action « transcende les cultures politiques » et qui apparaît comme le grand ordonnateur des rites, cérémonies et manifestations civiques⁷¹. Voilà une dimension que nous retrouverons peu ou prou dans certains articles. De la même façon, ici comme ailleurs, on sait la tentation de l'instrumentalisation du sport comme objet ou prétexte de conflits idéolo-

66. Emmanuel BELLANGER, « Le maire au XX^e siècle ou l'ascension d'une figure "sympathique" et "intouchable" de la République », *Pouvoirs*, 148, 2014, p. 15-29.

67. Gaëlle CHARCOSSET. *La Politique au village. Histoire sociale de l'institution municipale, 1800-1940. Arrondissement de Villefranche (Rhône)*, thèse en histoire, université Lyon 2, 2018, p. 16.

68. *Ibid.*, p. 20.

69. Jean-Claude GAUGAIN, « Le Petit Var s'éveille au sport », in Philippe TÉTART, *La Presse régionale...*, *op. cit.*, p. 99.

70. Philippe POIRRIER, « L'histoire des politiques culturelles des villes », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 53, 1997, p. 145.

71. Cf. Emmanuel BELLANGER. « Le maire au XX^e siècle... », *op. cit.*, et Maurice AGULHON, *Les Métamorphoses de Marianne*, Paris, Flammarion, 2001, p. 169-183.

giques. Deux exemples parmi tant d'autres : à Condé-sur-Noireau, dans le Calvados, en 1910, le journal qui soutient la mairie radical-socialiste, *Le Journal de Condé*, regrette le caractère « un peu spécial, confessionnel » de la fête de gymnastique organisée par les patronages catholiques locaux liés à la FGSPF⁷². Nous retrouverons ce type de situation à Bègles et Saint-Étienne, au sein même des conseils municipaux ou à l'occasion des périodes électorales, des alternances politiques. Autre exemple : celui des mairies de gauche, communistes et socialistes, dont on sait qu'elles ont largement œuvré en faveur du sport. Mais, si la chose est avérée⁷³, elle a finalement été peu investiguée.

En bref, nos lecteurs voudront bien retenir que les auteurs ici réunis n'ont pas toujours pu compulsier une bibliographie leur permettant de développer une science fine de l'histoire politique des conseils municipaux dont ils parlent et, ce faisant, des conflits idéologiques qui travaillent et parasitent leurs débats. Il ne s'agissait pas ici, pour le reste, de s'atteler à cette histoire, ce qui explique que, parfois, un certain flou nimbe la question des rivalités partisanses.



Pour terminer cette introduction sur une dimension tenant de la méthode et du fond, nous nous sommes interrogés sur l'organisation des articles de cet ouvrage. Nous avons d'abord eu pour projet de l'organiser autour de trois parties. La première était consacrée aux actions municipales les plus caractérisées. La deuxième concernait Paris, un des laboratoires des politiques sportives dans l'Hexagone. La dernière partie soulignait les situations où les attermoissements tendent à caractériser la prise en compte du sport et les processus de décisions, aboutissant à des dispositions moins consistantes. Mais, à la réflexion, à des degrés divers, presque tous les cas étudiés invitent à souligner : d'une part, une mobilisation transversale et, d'autre part, des points de convergence permettant d'esquisser une typologie des actions favorables à toutes les pratiques physiques et pas au sport strictement. En définitive, nous avons décidé de présenter les articles, dont la dispersion n'est qu'apparente, en partant du cas parisien, pour voyager ensuite de cité en cité, des plus importantes aux plus petites et, donc, du centre vers les périphéries.

Ce livre en forme de tribulations s'ouvre donc sur trois articles parisiens. Paris est une ville caractérisée par la précocité de l'essor des sports en son sein,

72. Éric LEFEVRE, « Le sport à Condé-sur-Noireau de la Belle Époque à la deuxième Guerre Mondiale (1890-1940) », *Annales de Normandie*, 43/3, 1993, p. 190-191.

73. Cf. Nicolas KSISS, « Les archives du sport travailliste et la FSGT », in Patrick CLASTRES et Paul DIETSCHY (éd.), *Le Sport de l'histoire à l'archives*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 161 et, plus largement, du même auteur, une approche synthétique et illustrée autour de la FSGT : *La FSGT. Du sport rouge au sport populaire*, Paris, Éd. La Ville brûle/FSGT/Sport et plein air, 2014.

caractérisée aussi par son rôle de modèle, même si toutes les greffes sportives, en province, ne dépendent pas de son influence. Dire l'histoire de l'action municipale parisienne est cependant ardu. Cela est lié à la spécificité et à la complexité de l'organisation administrative de Paris. Cela est également déterminé par la masse d'archives qui en résulte. Enfin, cette difficulté tient à l'absence, pour l'heure, d'une histoire du sport à Paris. C'est pourquoi, sans épuiser, loin de là, la question de l'action municipale en faveur du sport dans la capitale, les textes ouvrant ce livre offrent seulement des éléments de réflexion participant d'une histoire en devenir. Néanmoins, en appréhendant la question par différents versants, on voit s'esquisser les facettes de l'action municipale et on pose quelques jalons chronologiques au travers desquels apparaît bien la mobilisation croissante du conseil municipal.

En plongeant au cœur du XIX^e siècle, François Bourmaud remonte jusqu'aux prémices de cette action sous le Second Empire, avec l'implantation du Paris Cricket Club au bois de Boulogne. Il souligne l'importance des réseaux d'influence dont bénéficie ce club – réseaux menant jusqu'au sommet de l'État. Il met en lumière les enjeux géopolitiques entrant ligne de compte et qui justifient le soutien dont bénéficient les cricketeurs dans leurs démarches auprès des autorités impériales. Se formalise ainsi, dès les années 1860, un dialogue entre autorités municipales et amateurs de sports.

La démultiplication de ce dialogue et des négociations afférentes montrent comment les élus sont sensibilisés à la question sportive quand ils ne sont pas eux-mêmes engagés dans le champ sportif. Au fil des ans, ils assument un rôle de plus en plus actif. C'est ce que révèle l'analyse menée par Louis Violette, Killian Mousset et Philippe Tétart du *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris* entre 1882 et 1914. Rompant toujours plus avec une position initiale d'attente et d'accompagnement faisant plutôt la part belle à l'initiative privée, la municipalité devient progressivement force de proposition. À partir des années 1890, plus encore dans la séquence 1900-1910, une véritable mobilisation en faveur du sport se dessine, avec une volonté, des projets et des actes. Elle invite à parler d'une *politique des sports* non pas au sens de politique concertée, projetée vers le présent et l'avenir, mais au sens d'un ensemble d'actions et de décisions significatives, qui révèlent la progressive municipalisation de la question sportive.

L'aménagement du vélodrome « municipal » de Vincennes à la fin du XIX^e siècle, étudié par Alex Poyer, est une des plus emblématiques incarnations de cette évolution. Si, en 1893, la construction d'une première piste parisienne vient en réponse à la pression du Guidon Vélocipédique Parisien, la réalisation finale, au tournant des deux siècles, a une tout autre envergure et, surtout, intervient sous régie municipale : la ville entre alors dans le cadre d'une politique mariant enjeux électoralistes, enjeux de contexte (avoir une piste satisfaisant au besoin de l'Exposition universelle de 1900), enjeux sociaux (satisfaire le public et accueillir les clubs), etc. Mettant de

côté leurs divergences politiques, certains conseillers de Paris se mobilisent pour servir un intérêt jugé supérieur en engageant leur responsabilité de gestionnaires de la cité.

Dans une périphérie qui n'en est pas vraiment une, l'histoire du stade de Colombes, dont Michaël Delépine nous instruit, participe de cette histoire *parisienne* des politiques du sport. Elle en participe par effet de proximité bien sûr. Elle en participe aussi dans la mesure où ce stade constitue un des poumons de la vie sportive nationale à partir des années 1900. Les équipes nationales y défendent l'honneur sportif du pays. On voit là comment le destin d'une ville, son identité, sont petit à petit marqués, transformés par l'implantation d'une enceinte sportive de premier plan, dont elle « hérite » malgré elle. De fait, la renommée qui entoure le stade qui accueille le prestigieux Racing Club de France ne laisse pas indifférent les élus. Elle les contraint à intervenir. Le stade de Colombes catalyse ainsi l'action publique en matière de sport, alors que cette dernière était encore timorée à l'aube du xx^e siècle. Il structure donc les prémices d'une politique sportive qui se déploiera avec force dans les années 1920, avec pour enjeu d'aménager, à partir de l'existant, un stade olympique, dans la perspective, entre autres, des Jeux de 1924.

Après ce zoom parisien, nous filerons plein Sud vers Toulouse. Là, la municipalité donne d'abord et sans équivoque (jusqu'aux années 1890) la primauté à la gymnastique et au tir, sur fond d'enjeux éducatif, patriotique et républicain. Le sport, sans qu'il y ait débat, passe après, même si nombre d'élus entretiennent avec lui un commerce aimable et courant. Ce qui est frappant ici, et ce à quoi nous avons déjà introduit, est l'intérêt particulièrement souligné pour la capacité du spectacle sportif à faire rayonner la ville. Pour ce que les archives exploitées par Philippe Tétart ont bien voulu révéler, en matière de sport, les maires et leurs conseils municipaux privilégient souvent une politique de notoriété. Ce faisant, ils mènent une politique d'accompagnement – plutôt que d'incitation – teintée d'opportunisme. Un sentiment d'action au coup par coup peut en ressortir, interdisant de parler d'une politique raisonnée selon les cadres dits plus hauts. D'ailleurs, l'expression n'a pas cours en Haute-Garonne. Pour autant, l'ensemble des dispositions finissent par donner à l'action des élus toulousains une tournure assez systématique permettant de dire qu'ils sont bien entrés, par le geste et la réflexion, dans l'ère du sport.

Le cas de Strasbourg, étudié par Denis Jallat et Sébastien Stumpp, est très spécifique en un temps où l'Alsace-Lorraine est encore allemande. Il n'en est pas moins exemplaire et important, en soi et par l'héritage qu'il laisse après la Grande Guerre. Ici, la complexité des facteurs déterminant l'essor d'une politique sportive est particulièrement sensible. Bien qu'elle s'inscrive dans le processus de germanisation mis en œuvre par les élus, suite à l'annexion de l'Alsace, elle est loin de s'y résumer. Le sport n'est d'ailleurs pas isolé des pratiques comme la gymnastique et d'autres activités récréa-

tives et d'éducation (comme les colonies de vacances). Les investissements importants dont le domaine des pratiques physiques fait l'objet se justifient par leur participation à une politique extrêmement volontariste de promotion des exercices corporels physiques, au service d'enjeux principalement hygiéniques et éducatifs, mais aussi économiques et touristiques, chose déjà perceptible dans le cas toulousain.

Le cas stéphanois est lui aussi représentatif de cette mobilisation. Stéphane Merle montre comment, aiguillonnés par le puissant voisin lyonnais, les élus se soucient des pratiques physiques. Mais, dans la préfecture de la Loire, nombre de projets, souvent ambitieux, souffrent d'être gérés sur le mode de la procrastination, jusqu'à l'abandon dans certains cas. Ces avortements sont dus aux rivalités et à l'alternance politiques. Sous des dehors très volontaristes, l'action municipale en faveur du sport finit donc par montrer ses limites. Malgré de nombreux reports, certains projets finissent néanmoins par aboutir. Juste avant la Grande Guerre, ils donnent corps à plusieurs réalisations d'envergure augurant du déploiement d'une politique des sports bien moins incertaine dans l'entre-deux-guerres.

Les élus angevins se révèlent à la fois plus ambitieux et plus constants. La mairie d'Angers accompagne l'essor du sport dès le milieu du XIX^e siècle. On y voit une véritable sanctuarisation du sport comme question touchant tant à la gestion qu'à l'image de la ville. Dès les années 1880, se dessinent déjà les contours d'une politique sportive qui portera vraiment ses fruits à partir de 1904. Sylvain Villaret montre ainsi comment, entre volonté de stimuler l'économie locale, souci d'animation de la ville et quête de notoriété régionale et nationale, le sport s'impose peu à peu comme un outil privilégié de l'intervention publique, quelle que soit l'obédience politique des maires se succédant à l'hôtel de ville.

Témoignant d'une mobilisation comparable, Frédéric Dutheil nous offre une revue de détail sur les dispositions prises à Vichy. Dans l'Allier, ce tournant est également pris à partir des années 1880. Dès lors, une partie de l'identité de la ville thermale, de son image et de son attrait repose sur les actions voulues et votées par les élus. Ils souhaitent, entre autres, augmenter de façon sensible – sinon exhaustive –, l'offre sportive, que ce soit en termes d'installations ou de spectacles. Ils entendent que cette offre soit si notable et récurrente (qu'elle soit strictement publique ou coordonnée avec les acteurs du tissu économique local) qu'elle finisse par donner corps à l'image d'une *ville thermale et sportive*. Ici, le volontarisme politique est caractérisé. Il constitue sans doute, comme à Angers, un des exemples les plus avancés permettant de discuter la notion de *politique sportive* ou de *politique par le sport* avant 1914.

Dans un tout autre contexte géographique, politique et social, Karen Bretin-Maffiuletti en arrive à des conclusions en partie convergentes. En les approchant par l'histoire comparée, elle éclaire les destins de deux cités

ouvrières bourguignonnes : Le Creusot et Montceau-les-Mines. Elle met en évidence comment, au Creusot, la famille Schneider mène, depuis la mairie, une politique sportive au service des intérêts économiques du groupe industriel en favorisant la paix sociale grâce au panel de loisirs offerts aux citoyens. Enjeux publics et intérêts privés se marient là, étroitement, donnant lieu à des initiatives aboutissant à la permanence de l'enjeu sportif. Si certains traits permettent de rapprocher les actions publiques creusotines de celles engagées à Montceau-les-Mines, l'organisation sportive, dans ce second cas, s'émancipe du paternalisme mi-entrepreneurial mi-municipal. Se crée ainsi un décalage entre les deux cités. Quand le Creusot s'engage avant-guerre fermement dans la voie d'une conduite des affaires sportives ambitieuse, à Montceau-les-Mines, cette dernière est encore balbutiante.

Le cas de Bègles, dont nous instruit Maxime Chaigneau, est édifiant. Il s'inscrit dans la même temporalité qu'à Montceau-les-Mines et montre une mobilisation dès la Belle Époque préluant à une véritable politique sportive après-guerre. Ici encore la municipalité s'investit sous couvert d'enjeux politiques et électoraux. Elle y est forcée par l'idéologie diffusée au sein de plusieurs groupes sportifs colorés sur le plan confessionnel ou politique dont les élus cherchent à contenir l'influence. Elle y est aussi poussée parce que certains de ces groupements servent de tremplins politiques à des personnalités visant le siège de premier magistrat de la ville. La mairie radicale ne peut ainsi rester indifférente face à la popularité du Club athlétique béglais, succès sportifs aidant, car ses dirigeants sont d'un autre bord. Elle finit toutefois par s'accorder avec ce club. Ainsi se tissent peu à peu des liens faits d'intérêts mutuels entre les acteurs sportifs et la mairie (laquelle finit par patronner ses propres clubs), liens qui servent d'assise à la mise place d'une politique sportive, *stricto sensu*, à partir des années 1920.

La prise en compte du sport par les différents conseils municipaux de Carpentras des années 1880 à 1914 offre une image beaucoup plus terne. La mairie soutient ponctuellement le spectacle sportif, hippique et cycliste essentiellement, en ayant moins le souci de stimuler et soutenir le tissu sportif local que d'en tirer un bénéfice d'image et de notoriété. On notera de nouveau de jeu de convergence autour du rayonnement attendu des villes, par le sport. Cette politique de prestige est aussi à l'œuvre lorsque la mairie délègue à l'initiative privée le soin de gérer un hippodrome qui participe de l'identité de la ville. Mais, au total, l'enjeu de la gymnastique l'emporte de loin sur celui du sport – terme qui, comme le soulignent Jean-François Brun et Philippe Tétart, n'apparaît d'ailleurs à aucun moment dans les délibérations municipales avant la Grande Guerre. Voici donc un cas où, sans être inactive, la mairie, sans grands moyens, ne semble pas prendre pleinement à son compte l'enjeu du sport.

Il en va pour partie de même dans le cas, singulier, étudié par Arnaud Sébilleau et Ève Meuret-Campfort, de la sociogenèse des politiques sportives

aux Sables-d'Olonne et à Saint-Brévin. Ils identifient les préalables à l'expression d'une politique balnéaire faisant la part belle aux sports. Municipalisation de la ville, ressources économiques et symboliques, composition du conseil municipal sont autant de critères finement appréciés : ils rendent compte des différences de temporalité entre les deux stations concernant l'intervention en matière de loisirs, sportifs notamment. Alors qu'aux Sables-d'Olonne, le tournant de la balnéarisation est pris dès avant le mitan du XIX^e siècle et que la mobilisation en faveur du sport trouve son chemin dans le dernier tiers du siècle, ce n'est le cas qu'au début des années 1920 à Saint-Brévin. Cette situation n'est pas sans rappeler les destins contrastés du Creusot et de Montceau-les-Mines.

Les deux derniers articles du livre nous permettent d'appréhender d'autres échelles que la ville à proprement parler. En nous donnant un portrait de la Corse, Didier Rey pointe le rôle des élites sociales dans le désintérêt dont le sport fait l'objet à Ajaccio et à Bastia. Les politiques municipales visent à soutenir les œuvres d'éducation physique à visée patriotique, républicaine et conscriptive et freinent la démocratisation du sport, vue comme une source de perturbations de l'ordre social. Voici, au fond, le seul véritable contre-exemple présent en ces pages – encore qu'on puisse parler d'une décision *politique* défavorable au sport... Au final, Ajaccio et Bastia n'entrent dans le temps de la mobilisation que dans l'entre-deux-guerres (par le biais des subventions), avant, mais bien plus tard, de déployer de véritables politiques publiques du sport. Nonobstant, les mairies ne sont pas sans arguments ni ressort sur la question d'autres catégories de pratiques physiques que le sport.

À certains égards, il en va de même sur le territoire étudié par Lionel Pabion, soit les petites communes des départements de la Drôme et de l'Ardèche, avec un point d'aboutissement plus *sportif* qu'en Corse. Cet exemple, très singulier et captivant, nous invite à reconsidérer le soutien massif apporté à la gymnastique et, plus largement aux pratiques conscriptives et, à leur suite, sportives, en zone rurale, dans la séquence 1880-1914. Il montre que les aides municipales aux pratiques conscriptives, répandues, participent d'un processus d'acculturation sportive tout à fait significatif. Ce processus donne pleinement corps au sens extensif du sport posé plus haut, qui s'impose peu à peu à partir de la fin du XIX^e siècle : le *gymnase mène au stade* et l'intervention municipale finit, indirectement et sur des rythmes plus ou moins rapides, par bénéficier à toutes les pratiques. Ce premier essor annonce, là encore, à l'affirmation de politiques après la Grande Guerre. Nous en revenons ainsi au point de départ de cet ouvrage, c'est-à-dire : discuter les temporalités d'émergence de la municipalisation du sport et, dans certains cas, de la politique municipale des sports, du troisième tiers du XIX^e siècle aux années 1920.